

C C A S
Villiers-Sur-Orge



Centre communal
d'action sociale
de Villiers-Sur-Orge

6 rue Jean-Jaures
91700 Villiers-Sur-Orge
Tel. : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022

ID : 091-269101242-20220927-DELIB202215-DE

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 27 SEPTEMBRE 2022
DELIBERATION N° 15/2022**

Objet :

**Mise en place de cours
multisports Seniors
2022-2023 avec le comité
UFOLEP Essonne**

Rapporteur : G. FRAYSSE

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de membres en exercice	17
Présents	12
Votants	13

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
préfecture le :

05/10/2022

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-sept septembre 2022 à 18h15 en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Madame FICHE, Vice-Présidente, Mesdames BASTOUL, BOUETARD, LAFAYE, PROVOTAL et CRUEIZE membres du Conseil municipal ;

Mesdames AMIRI, CROS, HAGEN, Messieurs CARACENA et CLOUVEL autres membres

Absents représentés :

Madame JAUBERTY a donné pouvoir à Mme FICHE

Absents :

Mesdames CADIOU, CHOUMATAH et DOGBO ; Monsieur DHONDT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes ;

VU les règles relatives au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale, prévues le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le devis présenté par UFOLEP, relatif à la mise en place de cours multisports seniors, session 2022-2023. Ces cours d'une durée d'une heure la séance s'échelonnent d'octobre 2022 à juin 2023, hors vacances scolaires pour un montant global de 1 218 € toute taxe comprise ;

CONSIDERANT la décision d'organiser ces cours sur la commune et que ce service au bénéfice des personnes âgées est de la compétence du C.C.A.S ;

CONSIDERANT les bienfaits de ces cours multisports adaptés aux seniors ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

APPROUVE, la mise en place de cours multisports seniors animés par UFOLEP ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le demander SLO

ID : 091-269101242-20220927-DELIB202215-DE

DECIDE d'organiser cette activité participation de 102 euros par pers séances.

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette activité ;

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6568 du budget.

Ordonnancement de la recette à l'article 748 fonction 610 du budget.

Publiée le :

05/10/2022

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Villiers-sur-Orge, le 27 septembre 2022

Le président du CCAS

Gilles FRAYSSE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE PRÉSIDENT
DE VILLIERS-sur-ORGE 91

Le Président

Gilles FRAYSSE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE PRÉSIDENT
DE VILLIERS-sur-ORGE 91

Conformément à l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents relatifs à cette délibération sont consultables au CCAS aux heures d'ouverture.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.